Politique de Mots de Passe

1. Introduction

La politique de mots de passe a pour objectif de définir des directives pour la création, l'utilisation et la gestion des mots de passe afin de protéger les systèmes, les données et les informations sensibles de l'organisation.

2. Portée

Cette politique s'applique à tous les utilisateurs ayant accès aux systèmes, applications et réseaux de l'organisation, y compris les employés, les contractuels, les partenaires et les tiers autorisés.

3. Exigences de Création de Mots de Passe

- Longueur : Les mots de passe doivent comporter au minimum 12 caractères.
- Complexité : Les mots de passe doivent inclure :
 - Au moins une lettre majuscule (A-Z).
 - Au moins une lettre minuscule (a-z).
- Au moins un chiffre (0-9).
- Au moins un caractère spécial (par exemple, !@#\$%^&*).
- Interdiction de Réutilisation : Les mots de passe ne doivent pas être réutilisés.

5. Stockage et Protection des Mots de Passe

- **Chiffrement**: Tous les mots de passe doivent être stockés de manière chiffrée à l'aide d'algorithmes de hachage sécurisés.
- Partage de Mots de Passe : Le partage de mots de passes fait via un document partager entre toutes les personnes de l'équipe car il n'existe pas d'application permettent le stockage et le partage de mots de passe gratuite.

6. Politique de mots de passe sur les différents outils utiliser (API, Base de données ...)

- Outils externe avec politique de mots de passe : La réglementation est de suivre la politique de sécurité de l'outils.
- Outils externe sans politique de mots de passe : La réglementation est alors utilisation de la politique de mots de passe interne a notre organisation.

Conclusion

Une gestion rigoureuse des mots de passe est essentielle pour protéger les systèmes et les informations sensibles de l'organisation. Cette politique de mots de passe doit être strictement suivie par tous les utilisateurs et administrateurs pour garantir un niveau de sécurité élevé et réduire les risques d'accès non autorisé.